

Attribution d'un contrat d'exploitation forestière à ProForêt SA et questions de gouvernance

Sophie Guenot (PCSI)

En novembre 2025, la presse informait que le Canton du Jura avait reconduit le partenariat avec ProForêt SA pour une durée de seize ans.

Il est surprenant que, dans le cadre de la gestion des forêts domaniales, une telle attribution a été réalisée sans aucun appel d'offres préalable. Plusieurs entreprises jurassiennes actives dans la gestion des forêts s'inquiètent des conditions contractuelles d'un tel mandat et des conséquences possibles sur leur activité.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. **Pour quelles raisons aucun appel d'offres n'a été lancé pour un contrat d'une telle durée et d'une telle importance, alors même qu'une mise en concurrence garantirait transparence, égalité de traitement et bonne gestion des ressources publiques ? N'existe-t-il pas dans ce cas précis une obligation de recourir aux marchés publics ?**
2. **En 2015, une attribution similaire à Proforêt SA avait été réalisée pour dix ans dans le cadre du programme OPTI-MA et la volonté de la République et Canton du Jura (RCJU) d'externaliser ce type de prestations. Le parc de machines de la RCJU avait alors été cédé à la société. Le Gouvernement peut-il préciser sur quelles bases et à quelles conditions ce transfert a été effectué ? Comment ces conditions avaient-elle été définies à l'époque, et comment le Gouvernement apprécie-t-il aujourd'hui leur équité et leur valorisation au regard de l'intérêt du contribuable ?**
3. **Comment le Gouvernement garantit-il que le contrat conclu avec ProForêt ne désavantage pas les entreprises forestières jurassiennes notamment celles qui forment des apprentis et que l'accès aux mandats demeure équitable, alors que jusqu'en 2015 les entreprises privées intervenaient régulièrement et utilement dans les forêts domaniales ?**
4. **Comment le Gouvernement veille-t-il à ce que les entreprises forestières jurassiennes, y compris celles engagées dans la formation d'apprentis, bénéficient d'un accès équitable aux mandats cantonaux ?**
5. **Dans un contexte de pénurie de travaux pour les entreprises forestières jurassiennes, comment le Gouvernement apprécie-t-il les investissements réalisés par ProForêt SA dans du nouveau matériel, alors que les entreprises locales disposent déjà d'un parc de machines adapté ?**
6. **Un mécanisme de contrôle est-il prévu pour garantir le respect des engagements économiques, sociaux, environnementaux ainsi que ceux relatifs à la formation des apprentis dans le cadre du contrat signé avec ProForêt SA ?**
7. **Comment le Gouvernement s'assure-t-il que les principes de bonne gouvernance sont respectés dans l'attribution des mandats de travaux et des transports du bois, notamment en matière de concurrence ?**
8. **Le Gouvernement estime-t-il que la concentration au sein de ProForêt SA de fonctions allant de la gestion forestière au transport du bois est compatible avec les principes de bonne gouvernance et l'absence de conflits d'intérêts ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Sophie Guenot (PCSI)

Co-signataires

- Quentin Haas (PCSI)
 - Suzanne Maitre-Schindelholz (PCSI)
 - Damien Chappuis (PCSI)
 - Olivier Chèvre (PCSI)
 - Vincent Wermeille (PCSI)
 - Patrick Chappuis (PCSI)
 - Ignace Berret (PCSI)

Intervention déposée officiellement le 13 février 2026